

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) **BERTRAND Pierrick** représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences Form & Job atteste que :

Mme/M. COUVIDAT ARIEL

Nature de l'action concourant au développement des compétences AUTORISATION DE CONDUITE PONT ROULANT
CATEGORIE 1

Action de formation¹ qui s'est déroulée du 29 mai 2026 au 29 mai 2026 pour une durée de 7 heures.

Assiduité du stagiaire

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 7 heures, soit un taux de réalisation de 100.00 %.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Angoulême

Le : 3 juin 2026

AF6171908490

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

BERTRAND Pierrick, Gérant

SARL FORM & JOB
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULÊME
53179411300021

